

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Travail au noir : Vaud parmi les cantons les plus actifs en matière de contrôle

En 2025, le canton de Vaud a contrôlé 10'393 personnes dans sa lutte contre le travail au noir, soit le volume le plus élevé de Suisse. Avec 1706 contrôles d'entreprises, il occupe le deuxième rang national, après le Tessin. Ces résultats confirment l'engagement du canton en faveur d'un marché du travail équitable, de la protection des travailleurs et d'une concurrence loyale entre les entreprises.

Avec 10'393 personnes contrôlées en 2025, salariées ou indépendantes, le Canton de Vaud occupe la première place au niveau national en matière de contrôles de personnes liés à la lutte contre le travail au noir. Ce chiffre traduit l'une des intensités de contrôles de personnes les plus élevées, avec 210 personnes contrôlées pour 10'000 travailleurs contre une moyenne suisse de 76 pour 10'000.

Il figure également parmi les plus actifs en nombre d'entreprises contrôlées, avec 1706 contrôles réalisés, soit 12 % des 14'450 contrôles d'entreprises effectués au niveau national. Vaud se place ainsi au deuxième rang national, derrière le Tessin et devant Zurich. L'intensité de cette activité se reflète également dans les frais mis à la charge des contrevenants, Vaud ayant émis plus d'un tiers du total des émoluments facturés en Suisse au titre de la loi sur le travail au noir.

Sur les chantiers, les contrôles sont réalisés par un organe quadripartite réunissant les autorités cantonales, les partenaires sociaux (patrons et syndicats) et la Suva. Dans le secteur de l'hôtellerie-restauration, ils sont assurés par une commission tripartite (réunissant les autorités cantonales et les partenaires sociaux). Dans les autres branches, les contrôles sont effectués par les inspectrices et inspecteurs de la Direction générale de l'emploi et du marché du travail.

Les résultats du rapport *Lutte contre le travail au noir 2025* du SECO – dont sont issus les chiffres ci-dessus – confirment la nécessité d'une vigilance constante. Les contrôles ne sont pas une fin en soi : ils protègent les travailleuses et les travailleurs, ainsi que le financement des assurances sociales et des recettes publiques. « *En luttant contre le travail au noir, nous défendons les entreprises qui respectent les règles et permettons une concurrence loyale entre elles* », souligne Isabelle Moret, conseillère d'État chargée du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du

patrimoine (DEIEP).

Précurseur en matière de lutte contre le travail au noir, le canton de Vaud avait adopté en 1999, soit près de 10 ans avant l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur le travail au noir, un dispositif fondé sur des contrôles coordonnés avec les partenaires sociaux et les autorités compétentes.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 18 août 2026

DEIEP, Françoise Favre, directrice générale, Direction générale de l'emploi et du marché du travail, [francoise.favre\(at\)vd.ch](mailto:francoise.favre(at)vd.ch), 021 316 60 41

[Consultez le rapport fédéral "Comment se présente la lutte contre le travail au noir en Suisse ?"](#)